

Les pharmaciens seront bientôt rémunérés au mérite

Compte Test - 2012-03-28 18:43:00 - Vu sur pharmacie.ma

En France, l'assurance-maladie et les trois syndicats de pharmaciens cherchent à se mettre d'accord pour réformer en profondeur la façon dont ces professionnels de santé sont rémunérés. La rémunération des pharmaciens dépend aujourd'hui exclusivement du nombre de boîtes de médicaments qu'ils délivrent, et de leur prix, fixé par l'Etat pour les produits remboursables, qui représentent plus de 80 % de leur chiffre d'affaires. Ils touchent une marge sur chaque produit vendu. C'est un problème pour les professionnels d'abord. Tous les ans, pour réduire le déficit de l'assurance-maladie, le gouvernement baisse les prix des produits de santé, et les médecins sont incités à prescrire des molécules moins onéreuses. Résultat, la rémunération des pharmaciens en souffre. Leur marge n'a progressé que de 0,2 % par an en moyenne depuis 2007. C'est aussi un problème pour la Sécurité sociale, car ce mode de rémunération n'incite pas à faire baisser une consommation de médicaments déjà très élevée. L'accord qui doit être finalisé prévoit de rémunérer les pharmaciens sur d'autres critères que le prix des médicaments. Ils toucheraient aussi des honoraires pour les actes qu'ils réalisent : le nombre de patients reçus serait pris en compte, ainsi que le nombre de lignes sur chaque ordonnance. Cela permettrait de valoriser le temps passé avec les patients aux pathologies les plus graves. La rémunération tiendrait aussi compte des économies que les pharmaciens permettront à l'assurance-maladie de réaliser : en transmettant les ordonnances sous format électronique par exemple, ou en délivrant plus de médicaments génériques. Enfin, une partie de la rémunération serait liée à des objectifs de santé publique, comme pour les médecins : surveiller que les asthmatiques prennent bien leur traitement, améliorer le suivi des patients sous anticoagulants pour réduire les hospitalisations, etc. Pharmacies.ma - 28 mars 2012